



Avant Programme du CSO Du 15 Octobre 2017
Organisé par : La Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



Date : 15 Octobre 2017

Lieu : Centre Militaire de la Soukra -Tunis -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23ème édition, mise à jour au 1er janvier 2017.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 25ème édition, mise à jour au 1er janvier 2017.
- Règlement vétérinaire, 13ème édition, mise à jour au 1er janvier 2017.

ORGANISATEUR :

FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

COMITÉ D'ORGANISATION :

Président : Mr Hatem Ben Mabrouk / Directeur du concours : Mr Anis Sellami / Directeur Technique Mr Zied Aouina / Trésorerie : Mr Ridha Jemai / Secrétariat : Thouraya Ayedi

JURY DE TERRAIN :

Président : Mr Mohamed Chaouachi
Membres : Mr Younes Bedoui (TUN) (FEI level 1) / Mr Khaled Hedriche (TUN) (FEI level 1) / Mr Imed Zarrouk (TUN) (FEI level 1)
Chef Steward : Mr Lassaad Ben Othmane (TUN) (FEI level 1) / Mr Rochdi Maalaoui (TUN) / Mme Nadia sassi(TUN) (FEI level 1)

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Ali Taboui (TUN) (FEI level 1)
Chef de Piste Adjoint : Mr Naceur Hdhairia (TUN) (FEI level 1)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Lassaad Smaoui.

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. Mahrez Dhahbi

MARECHAL FERRANT : Mr Ridha Badraoui

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 15 Octobre 2017

08h00: Reconnaissance de la piste : Épreuve 1 : Épreuve d'initiation (60 cm)

10h00: Reconnaissance de la piste : Épreuve 2:Préparatoire (80 / 90 cm)

12h00: Reconnaissance de la piste : Épreuve 3 : CSO* (100/110 cm)

14h00: Reconnaissance de la piste : Épreuve 4 : CSO** (110/120 cm)

15h30: Reconnaissance de la piste : Épreuve 5 : CSO*** (120/130 cm)

Remarque :

Les classes « A intervalle de hauteur » sont des classes qui proposent des obstacles à hauteurs progressives. Par exemple une classe OPEN 80/90 veut dire que le premier obstacle sera à la hauteur minimum de 80cm et le dernier obstacle sera à la hauteur maximale de 90cm. Les obstacles intermédiaires oscilleront entre ces deux hauteurs (80cm min et 90cm max).

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE

Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 100x65m

Nature : Sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 65 x 35 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com **Avant vendredi 13 Octobre 2017 à minuit.**

Date limite pour le règlement des engagements au secrétariat de la FTSE la soukra Avenue de l'UMA, immeuble Nessma Apt 2 RDC avant **samedi 14 Octobre 2017 à 12h.**

Frais : 15 Dinars pour les épreuves **initiation et préparatoire, 10 Dinars pour le second engagement.**

20 Dinars pour les épreuves **CSO.**

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, dans ce cas **les frais d'engagement seront doublés.** Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 15 Octobre 2017 :

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure: **15 Octobre 2017** à 08h00

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: Barème Initiation (1)

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: Max 60 cm

(1) Barème INITIATION :

Pénalités :

- **Lignes de trot : Le cheval doit rester au trot à partir du fanion de la ligne de trot jusqu'à la dernière barre au sol sinon 4 points de pénalités lui seront attribués**
- **Les autres obstacles seront jugés selon le barème A (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1))**

EPREUVE 2 : Préparatoire

Date et heure : **15 Octobre 2017** à 10h00

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

- Barème : (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1))

Pénalités :

- **Lignes de trot : Le cheval doit rester au trot à partir du fanion de la ligne de trot jusqu'à la dernière barre au sol sinon 4 points de pénalités lui seront attribués.**
- **Les autres obstacles seront jugés selon le barème A (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1))**

Vitesse : 325 m/min

Hauteur: (80 / 90 cm)

Largeur : (90 / 100 cm)

Prix

Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

Prix

Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

EPREUVE 3 : CSO* / JEUNES CHEVAUX

Date et heure : **15 Octobre 2017** à 12h00
Catégorie de Cavaliers: Épreuve CSO* : **Licence Qualification / Licence Compétition**
Épreuve jeunes chevaux / **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Épreuve CSO* : Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Épreuve Jeunes Chevaux : Jeunes Chevaux(3)

Barème : Épreuve CSO* : Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)
Vitesse :350 m/mn
Épreuve Jeunes Chevaux : Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (100/110cm)

Largeur : (115cm)

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve préparatoire II, les jeunes chevaux passeront en premier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture n'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections **(Article 257.2.4)**.

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+150dt
2 ^{ème}	Médaille + 100 dt
3 ^{ème}	Médaille + 75dt
4 ^{ème}	50 dt
5 ^{ème}	25 dt
Dotation Totale	400 Dinars

EPREUVE 6 : CSO**

Date et heure : **15 Octobre 2017** à 14h00
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)
Vitesse : 350 m/min
Hauteur: (110/120 cm)
Largeur : (130 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+200dt
2 ^{ème}	Médaille + 150dt
3 ^{ème}	Médaille + 100dt
4 ^{ème}	80dt
5 ^{ème}	70dt
Dotation Totale	600 Dinars

EPREUVE 4 : CSO***

Date et heure : **15 Octobre 2017** à 15h30
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)
Vitesse : 350 m/min
Hauteur: (120/130cm)
Largeur : (140cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+300dt
2 ^{ème}	Médaille + 250dt
3 ^{ème}	Médaille + 200dt
4 ^{ème}	150dt
5 ^{ème}	100dt
Dotation Totale	1000 Dinars

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval autiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours


Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

YELLOW WARNING CARD Event: _____ Date: _____ Person Responsible: Name: _____ FEI ID: _____	YELLOW WARNING CARD  Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 "7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140: 7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event. 7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."
OFFENCE (insert tick mark) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016, and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016 <input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 525 <input type="checkbox"/> Incorrec behaviour GRs Art. 169.6.3 <input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525 <input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140 <input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (insert) GRs Art. 169.7	Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016 "[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."
Signature of Official: _____ Signature of Person Responsible: _____	